

EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES DEPARTEMENT DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL DIPARTIMENTO POLITICO FEDERALE Berne, le 30 novembre 1976

Lairel Rediger

O. 222 Sao Tomé – KM/mk Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen Prière de rappeler cette référence dans la réponse Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta

Secrétariat central Croix-Rouge suisse Taubenstrasse 8 3011 Berne

Aide en médicaments à Sao Tomé et Principe

Monsieur le Secrétaire général,

Nous référant à notre lettre du 13 mai 1976 relative à notre aide en faveur des populations de Sao Tomé et Principe, nous vous faisons savoir que nous avons informé le Dr Carlos da Graça, Ministre de la Santé et des affaires sociales, B.P. 23 à Sao Tomé, que nous étions prêts à renouveler l'envoi de médicaments que vous aviez acheminé via Libreville.

Le Dr Carlos da Graça vient de nous remercier de notre offre en précisant qu'il serait reconnaissant si un nouvel envoi de médicaments semblable au premier pouvait être effectué, en ajoutant toutefois du sérum antitétanique (2'000 ampoules 1'500 unités et 100 ampoules 50'000 unités). Nous avons décidé de donner une suite favorable à cette demande. Cet envoi sera acheminé, comme le précédent, par l'intermédiaire de M. Virgilio de Carvalho, Chargé d'affaires de la République Démocratique de Sao Tomé et Principe, B.P., 489 Libreville (Gabon). La valeur de ce nouveau don ne devrait pas dépasser Fr. 30'000.-.





Nous vous saurions gré de bien vouloir préparer un tel envoi en vous fondant sur les indications fournies. L'acheminement devrait encore une fois pouvoir se faire sans frais par un avion de Swissair sur Libreville (Gabon), à l'adresse indiquée ci-dessus.

Vous voudrez bien nous faire connaître, le moment venu, la date prévue pour l'expédition de ces médicaments et le numéro du vol Swissair qui en permettra l'acheminement, de manière à nous mettre en mesure d'en informer au préalable le Dr da Graça et M. Virgilio de Carvalho, auxquels nous communiquerons en même temps la liste des médicaments dont il s'agit. Nous vous ferons rembourser vos frais lorsque votre facture sera en notre possession. Nous vous remercions de votre nouvelle intervention dans cette affaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de notre considération distinguée.

Direction des organisations internationales p.o.

E. Koetschet

Annexe:

liste de l'envoi du 15.7.76, à laquelle il conviendra s'ajouter le sérum antitétanique désiré.